

LISTE DE VÉRIFICATION - PRÉLÈVEMENT BUCCAL
DEVOIR DE L'AGENT DE LA PAIX D'INFORMER LE CONTREVENANT

LIRE AU CONTREVENANT : (y compris les adultes et les jeunes contrevenants)

- « Je vous retiens dans le but d'obtenir un prélèvement d'ADN pour la Banque nationale de données génétiques, conformément à une autorisation de prélèvement émise en vertu du *Code criminel du Canada*. J'ai le devoir de vous informer que vous avez le droit d'exiger et de retenir les services d'un conseiller juridique immédiatement. Vous avez le droit de téléphoner à un avocat de votre choix. Vous avez aussi droit aux services gratuits d'un avocat de l'aide juridique. » « **Avez-vous bien compris?** » « **Désirez-vous téléphoner à un avocat maintenant?** »

LIRE AU CONTREVENANT : (y compris les adultes et les jeunes contrevenants)

« Conformément à l'article 487.07(1) du *Code criminel* : »

- a) « J'ai le devoir de vous informer que je détiens une ordonnance/autorisation de prélèvement émise par un juge me permettant de prélever des substances corporelles aux fins d'analyse judiciaire d'ADN. » (Présenter ou lire l'ordonnance/autorisation au contrevenant.)
- b) « Un prélèvement buccal sera effectué en insérant un applicateur recouvert de mousse dans votre bouche et en grattant l'intérieur de votre bouche pour obtenir des cellules. Ce prélèvement sera déposé sur une carte de prélèvement qui sera transmise à la Banque nationale de données génétiques aux fins d'analyse. »
- c) « La Banque nationale de données génétiques analysera votre prélèvement buccal et produira un profil génétique qui sera conservé par la Banque nationale de données génétiques et comparé aux preuves recueillies sur les lieux de crimes. »
- d) « Je dois vous prévenir que pendant cette procédure, si requis, la force nécessaire sera utilisée pour obtenir ce prélèvement d'écouvillon buccal. »
- e) Conformément à l'autorité prévue à l'article 487.07 (3) du *Code criminel* et aux exigences de l'article 2 du *Règlement sur l'identification par les empreintes génétiques* ainsi modifié, des empreintes génétiques seront prises aux fins de la *Loi sur l'identification par les empreintes génétiques*

PROCÉDURE À SUIVRE POUR UN PRÉLÈVEMENT BUCCAL

- Préparez la surface de prélèvement, par exemple en plaçant une serviette de papier propre sur cette surface.
- Mettez des gants et un masque jetables.
- Prenez une série complète d'empreintes digitales sur le formulaire 3801 et remplissez **TOUTES** les sections du formulaire.
- Prenez les empreintes digitales des index gauche et droite sur la carte de prélèvement (formulaire 3800) et remplissez **TOUTES** les sections du formulaire.
- Demandez au contrevenant de se laver les mains afin d'enlever l'encre.
- Insérez tous les sachets dessiccateurs à l'intérieur de l'enveloppe Mylar

Les membres de la Sûreté du Québec sont priés de se servir du formulaire O-009 plutôt que celui-ci.

- Repliez le couvercle protecteur de la carte de prélèvement (formulaire 3800). Manipulez la carte de prélèvement par les côtés seulement.
- Retirez l'embout recouvert de mousse de l'emballage stérilisé. Insérez l'embout recouvert de mousse dans la bouche du contrevenant et attendez qu'il soit entièrement humide. Frottez l'intérieur des joues, la langue et les gencives avec l'embout recouvert de mousse en faisant un mouvement de haut en bas.
- Appuyez fermement les deux côtés de l'embout recouvert de mousse sur un des cercles de la carte de prélèvement (formulaire 3800) en faisant un mouvement de balancier. Répétez ce procédé sur le deuxième cercle de la carte de prélèvement.
- Inscrivez un petit X dans les cercles **QUI NE CONTIENNENT PAS** de prélèvement.
- Repliez le couvercle protecteur de la carte de prélèvement (formulaire 3800) sur la surface du prélèvement.
- Insérez la carte de prélèvement dans l'enveloppe Mylar.
- Scellez l'enveloppe Mylar et inscrivez vos initiales en travers du sceau.
- Placez l'enveloppe Mylar scellée dans un sac de plastique de 8 X 10 en y insérant :
 - 1) une copie de l'ordonnance/autorisation de prélèvement;
 - 2) le formulaire des empreintes digitales (formulaire 3801);
 - 3) l'accusé de réception pour soumission (formulaire 5751).
- Jetez l'embout recouvert de mousse, les gants et le masque dans un contenant pour matériel à bio-risques.
- Rédigez les notes appropriées et le rapport pour le juge (formule 5.07).
- Envoyer le prélèvement et toute la documentation requise à la Banque nationale de données génétiques par service de messagerie ou courrier recommandé **SEULEMENT** à l'adresse suivante:

Banque nationale de données génétiques
 C.P. 8885
 1200, promenade Vanier
 SNP/Lab, Quai #1
 Ottawa (Ontario) K1G 3M8

NOTES ADDITIONNELLES : (inscrivez qui a fait l'objet du prélèvement, où le prélèvement a eu lieu et toute autre remarque importante.)

Date : _____ Heure : _____ Signature : _____

.....
Gardez cette liste de vérification dans vos dossiers opérationnels

